

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

HUITIÈME ANNÉE N°923 DU 20 NOVEMBRE 2013

1801/2013 : 212^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

Le 185^e numéro de l'année 2013

Nombre de pages : 19 pages

Distribué à 15.100 personnes

LA CITATION DE LA SEMAINE

«Le peuple colonisé est idéologiquement présenté comme un peuple arrêté dans son évolution, imperméable à la raison, incapable de diriger ses propres affaires, exigeant la présence permanente d'une direction. L'histoire des peuples colonisés est transformée en agitation sans aucune signification et, de ce fait, on a bien l'impression que pour ces peuples l'humanité a commencé avec l'arrivée de ces valeureux colons».

FRANTZ FANON

L'An V de la révolution algérienne (1959), p. 176.

L' INTERVENTION DES SYNDICATS

DANS

L' ÉCONOMIE

SOMMAIRE

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 6

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 11

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 14

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 17

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :

22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: JEAN PAUL ELUTHER

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley Aminata.

SUIVEZ NOUS SUR LE WEB ET LES RÉSEAUX SOCIAUX .



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

L' INTERVENTION DES SYNDICATS DANS L' ÉCONOMIE

L'affaire de l'hôtel kawann situé à Marie Galante interpelle à plus d'un titre. En effet à côté de leurs attributions de base qui consistent à contester, de nombreux syndicats se sont laissés séduire par l'intervention dans les affaires économiques et plus particulièrement dans la gestion des entreprises et cela avec des fortunes variées. Le CGOSH administré paritairement par des fonctionnaires et des organisations syndicales en est un exemple. Le plus souvent quand les syndicats sont dans cette situation leur gestion ressemble beaucoup à celle des employeurs qu'ils contestent . Dans l'affaire du kawann , cela s'illustre par le montage juridique utilisé pour reprendre l'hôtel la cohoba ou pour faire simplement l'acquisition des murs . L'objectif poursuivi par le CGOSH avec en principe l'accord des syndicats qui siègent au conseil d'administration était de ne pas reprendre tout seul l'hôtel existant. Une société contrôlée par le CGOSH avec 99% du capital est créée pour le rachat des murs .Compte tenu de la modestie de l'autre société qui détient 1% du capital il y a certainement une volonté pour échapper à des contraintes administratives et à la législation du travail . Une convention est passée ensuite avec une autre entreprise pour exploiter l'activité hôtelière. La conséquence pour les salariés est terrible . Il y a une difficulté à les rattacher à un employeur précis. Aujourd'hui ils recherchent un employeur . Il est à cet égard paradoxal que ce soit des salariés qui soient lésés en perdant leur emploi . Intervenir dans la gestion pour des syndicats est nécessaire . Mais, pour qu'elle soit positive il est indispensable d'utiliser un autre modèle de gestion .C'est ce qui n'a pas été fait pour le Kawann.

SANTÉ AU TRAVAIL

« Éléments de santé au travail pour les ingénieurs et managers », c'est le nom du cours en ligne que va proposer gratuitement le CNAM à partir du 20 janvier sur la plate forme FUN (France Université Numérique), lancée par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en octobre 2013. Six semaines de cours sont au programme, à raison de 5 séquences hebdomadaires de 10 minutes où se succéderont différents supports dont des mises en situation, des quizzes et des vidéos avec notamment les interventions de Jean-Denis Combrexelle, directeur général de la Direction Générale du Travail (DGT) ; Yves Clot, professeur à la chaire de psychologie du travail du CNAM ou encore Hervé Lanouzière, directeur général de l'ANACT. Un quizz final permettra d'obtenir une attestation de réussite qui implique environ "18 heures d'efforts". Ce parcours en ligne n'est en effet par certifiant car il ne vise pas à former des spécialistes de la santé au travail. « Son but est de fournir des éléments permettant aux cadres ou futurs cadres d'intégrer cette dimension dans leur pratique professionnelle », annonce ce programme porté par William Dab, professeur titulaire de la chaire d'hygiène et de sécurité du CNAM et auteur du « Rapport sur la formation des managers et ingénieurs en santé au travail. Douze propositions pour la développer », remis en juillet 2008 à Xavier Bertrand et Valérie Pécresse. En mars 2010, Miroir Social publiait une interview de William Dab dans laquelle il déclarait : « il s'agit d'abord de dire aux managers qu'ils ne vont pas devoir apprendre un nouveau métier, mais qu'ils vont pouvoir appliquer les méthodes qu'ils connaissent. À longueur de temps, ils gèrent des projets. Pour la santé, c'est la même chose ».

MOINS D'INVESTISSEMENTS DANS LES COLLECTIVITÉS LOCALES EN 2014

Il devrait y avoir un « trou d'air » dans l'investissement des collectivités locales en 2014, a déclaré hier à Maire info Serge Bayard, président de La Banque postale Collectivités locales, la nouvelle banque publique du secteur local. L'Association des maires de France (AMF) et la banque présentaient pour la première fois, au 96e Congrès des maires, une étude conjointe sur les finances des communes et intercommunalités en 2013 et 2014. « Il devrait y avoir un trou d'air entre début 2014 et le printemps 2015, et ce pour trois raisons : la baisse des dotations, mais aussi le fait que le

levier fiscal sera compliqué à mobiliser après les élections municipales, et enfin le délai de désignation des exécutifs des intercommunalités », pronostique Serge Bayard, « assez anxieux » sur le « très gros creux » qui s'annonce. En effet, les conseils communautaires ne seront pas constitués avant l'été 2014. Or, et c'est un des enseignements de l'étude, les intercommunalités prennent une part grandissante dans l'investissement du secteur communal : elles en financent plus d'un quart, si l'on ne prend en compte que les budgets principaux. « C'est encore plus si on considère les budgets annexes », a déclaré Thomas Rougier, directeur des études de La Banque postale. L'étude pointe d'autres facteurs d'inquiétude : d'abord, la baisse de l'épargne brute des communes pour la deuxième année consécutive, avec - 1,1 % estimés de 2012 à 2013, déjà anticipée dans la précédente note de conjoncture de La Banque postale (lire Maire info du 16 octobre). Les intercommunalités sont épargnées (+ 3,6 %), mais c'est essentiellement en raison de l'augmentation de leur population, et du rattachement de nouvelles communes isolées à des EPCI : « en euros par habitant, elle n'augmente que de 1 % », a complété Thomas Rougier. Ensuite, il y a le fait que l'investissement, s'il devrait augmenter de 2,9 % en 2013 pour les communes, n'est pas au niveau des mandats précédents. La comparaison avec d'autres fins de mandats est éclairante : + 14,1 % en 2000, + 10,7 % en 2007. Enfin, il y a l'incertitude sur les recettes fiscales : sans parler de l'impact encore inconnu, dans le détail, des futures baisses de dotations, et de l'évolution de la péréquation, il reste une forte zone d'ombre sur les nouvelles ressources fiscales. Ainsi de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), dont le produit devrait bondir de 7,5% pour les communes en 2013, en contradiction flagrante avec l'état actuel de l'économie, mais très fortement reculer en 2014, selon les premières informations transmises par Bercy : jusqu'à - 15 % pour certaines collectivités ! « La CVAE est un vrai facteur d'incertitude », analyse Serge Bayard, « et les élus sont assez prudents, quand il y a une incertitude, ils vont plutôt avoir tendance à différer les investissements que de s'endetter ». Il n'est dès lors pas étonnant que la moitié des 1200 maires interrogés par l'AMF dans le cadre de l'étude aient l'intention de « stabiliser » leurs dépenses d'équipement en 2014, et que plus de 20 % souhaitent les diminuer.

DOSSIER PRÉPARÉ PAR JEAN PAUL ELUTHER



AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

LA JOURNÉE MONDIALE DE L' ENFANCE

À l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance, qui marque l'anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a appelé mercredi la communauté internationale à accorder une plus grande attention aux millions d'enfants victimes de violences et de mauvais traitements non signalés ou qui passent inaperçus. « Trop souvent, les mauvais traitements sont perpétrés dans l'ombre. On ne les détecte pas, ils sont passés sous silence et trop souvent, on les accepte, ce qui est encore pire », déclare le Directeur général de l'UNICEF, Anthony Lake, dans son message adressé à l'occasion de la Journée. « Nous avons tous la responsabilité de rendre 'visible l'invisible', que ce soient les gouvernements, qui doivent promulguer et faire respecter des lois interdisant la violence à l'égard des enfants, ou les simples citoyens qui refusent de garder le silence lorsqu'ils sont témoins de maltraitance ou la soupçonnent », a-t-il ajouté. La violence à l'égard des enfants prend bien des formes, y compris les violences domestiques, les abus sexuels ou des mesures disciplinaires trop strictes. On la constate souvent en situation de guerre ou de conflit armé. Elle peut infliger des souffrances physiques autant que psychologiques aux enfants. « La violence à l'égard des enfants fait plus que blesser ceux qui la subissent, elle déchire le tissu social, mine la productivité, le bien-être et la prospérité », affirme M. Lake. « Aucune société ne peut se permettre d'ignorer la violence à l'encontre les enfants. » Il existe des approches efficaces pour prévenir et combattre les violences à l'égard des enfants. On peut fournir un appui aux parents, aux familles et à tous ceux qui s'occupent de jeunes, renforcer les aptitudes des enfants pour les aider à se protéger contre la violence, œuvrer de façon explicite à modifier les normes et attitudes sociales qui tolèrent la violence et la discrimination et renforcer et faire respecter les lois et politiques qui protègent les enfants. La Journée mondiale de l'enfance célèbre aussi l'adoption

de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui fête son 24ème anniversaire cette année. Adopté en 1989, cet instrument juridiquement contraignant a été le premier à affirmer que les droits de l'homme s'appliquent à tous les enfants. Elle spécifie que chaque enfant, où qu'il se trouve dans le monde, a le droit de survivre et de grandir à l'abri de toutes les formes de violence. L'UNICEF rend aussi honneur, en ce jour, au travail important accompli par Child Helpline International (CHI), un réseau mondial regroupant 173 lignes d'assistance téléphonique dans 141 pays, qui fête aujourd'hui son 10ème anniversaire. Dans un rapport mondial publié aujourd'hui, le CHI affirme que la violence, la maltraitance et l'abandon figurent parmi les principales raisons pour lesquelles enfants et adolescents composent ces numéros d'appel à l'aide et qu'elles comptent pour 17% de tous les appels de ces dix dernières années.

AMÉRIQUE LATINE CARAÏBES

HAÏTI, LE RETOUR DES VIEUX DÉMONS ?

On avait cru après le renversement d'Aristide par la rue instrumentalisée par l'international en 2004 que la cause était entendue et que plus jamais on n'assisterait à ce type d'événement et que les vieux démons étaient bien surveillés. Ce qui s'est passé le 18 novembre montre bien qu'il n'en est rien. Les démons sont encore bien présents. En effet, l'opposition haïtienne veut si l'on en croit les slogans distillés obliger le président Martelly, élu normalement, à démissionner en raison de sa mauvaise gouvernance et de la corruption de l'administration qu'il dirige. De toute évidence, ces accusations sont exagérées. Haïti a recommencé à marcher. Le gouvernement et le président de la république semblent agir ds la transparence avec des conseils des ministres retransmis par la télévision ce qui ne se faisait pas en Haïti. Par ailleurs le pays est en chantier et la croissance est au rendez vous. Les dirigeants enfin dotent le pays d'un système de protection sociale en multipliant les programmes sociaux. Et puis cette administration dit haut et fort qu' une de ses priorités est de faire disparaître du pays la pauvreté. Du jamais vu dans ce pays. Certes il y a une cohabitation difficile entre l'exécutif et le législatif notamment dans le domaine électoral. Mais rien qui ne soit surmontable. Cependant, l'opération de dénigrement de l'état, du gouvernement et du président de la république est extrêmement dangereuse dans un pays encore très fragile. Cette volonté de faire

partir un président élu est d'autant plus incompréhensible que les élections législatives et présidentielles sont très proches . Quelque que soit la suite des événements, c'est encore une fois l'image d'Haïti qui se dégrade alors que l'on avait assisté à amélioration . Ce sont donc des investisseurs qui vont craindre d'investir et de l'emploi qui ne sera pas créé.Haïti a déjà perdu assez de temps pour retomber dans ses vieux et dangereux démons.

ARGENTINE : REMANIEMENT MINISTÉRIEL

La présidente argentine Cristina Kirchner, tout juste remise d'une opération chirurgicale, a effectué un profond remaniement ministériel en nommant comme chef du gouvernement un proche et présidentiable, Jorge Capitanich, à deux ans des élections, mais sans changer de cap. La présidente de centre-gauche, qui achèvera son deuxième et dernier mandat fin 2015, n'a pas encore choisi celui qu'elle souhaite pour successeur, et M. Capitanich, gouverneur de la province de Chaco (nord de l'Argentine) et baron du mouvement politique péroniste que conduit Mme Kirchner, pourrait être l'héritier désigné, selon des experts. Pour la première fois, note l'éditorialiste de La Nacion Carlos Pagni, le kirchnérisme nomme à ce poste «un poids lourd politique et du péronisme. (...) Il pourrait faciliter l'alliance d'une présidente affaiblie avec les dirigeants provinciaux».. Capitanich, 48 ans, a marqué des points lors du scrutin législatif de mi-mandat du 27 octobre dans sa province de Chaco, où le Front pour la victoire (FPV) de Mme Kirchner a réalisé un de ses meilleurs résultats. Le FPV a conservé la majorité dans les deux chambres du parlement, mais il a perdu pied dans les cinq grandes provinces du pays. En 2002, sous la présidence d'Eduardo Duhalde, alors que le système bancaire venait de s'effondrer, il avait déjà occupé le poste de chef de cabinet, une sorte de chef du gouvernement qui coordonne l'action des ministres en lien avec le chef de l'État. M. Capitanich, comptable de profession et dont la famille est originaire du Monténégro, est un homme expérimenté, respecté et susceptible d'aspirer à la présidence «s'il survit» à ce poste très exposé, fait remarquer le sociologue Jorge Giacobbe. «C'est un choix stratégique, il est capable de rassembler les gouverneurs déçus du kirchnérisme, c'est un homme du système, sans être un incondtionnel (de Mme Kirchner)», ajoute le sociologue. La sociologue Graciela Romer perçoit dans le choix de M. Capitanich, qui a une stature politique supérieure à celle de ses prédécesseurs, une disposition de la présidente à déléguer, alors

qu'elle vient de subir une lourde opération visant à retirer un hématome proche du cerveau et d'observer six semaines de convalescence. Le gouverneur du Chaco est également «une réponse à (l'émergence de Sergio) Massa», un ancien chef de cabinet de Mme Kirchner qui a fait dissidence et est lui aussi un présidentiable. Lors des législatives partielles, M. Massa a largement remporté la province de Buenos Aires, premier réservoir de votes du pays avec 38% de l'électorat. L'autre figure du remaniement ministériel est Axel Kicillof, un protégé de la présidente, nommé ministre de l'Economie à 42 ans. Ce théoricien de gauche, keynésien, est notamment l'artisan de la nationalisation de la compagnie pétrolière YPF, ex-filiale de l'espagnol Repsol, qui n'a toujours pas obtenu de compensation. C'est un fervent partisan d'une forte intervention de l'État dans l'économie et du contrôle de l'accès aux devises mis en place en Argentine. M. Kicillof, jusque là vice-ministre, était déjà considéré comme l'idéologue de la politique économique. «C'est une réaffirmation du cap économique, c'est clairement un choix anti-marchés», estime Jorge Jacobbe. Probablement en signe d'apaisement alors que l'inflation atteint 27% en 2013, le nouveau gouverneur de la Banque centrale est un homme respecté par le système financier. En outre, la présidence a annoncé mardi soir un dernier ajustement, avec la démission du ministre du Commerce Guillermo Moreno, cible de nombreuses critiques après avoir orchestré les mesures de restriction de l'accès aux devises. Il avait également été décrié pour sa gestion du très controversé Institut national des statistiques, discrédité par les institutions économiques internationales pour ses données considérées comme non fiables. De son côté, le ministre de l'Economie sortant Hernan Lorenzino a reçu pour mission de solder la dette, à la tête d'une nouvelle structure baptisée Unité exécutive de restructuration de la dette, et deviendra également ambassadeur devant l'Union européenne. Depuis la crise économique de 2001 et la faillite de l'État, l'Argentine a remboursé 93% de ses créanciers en obtenant d'importantes remises de dette, mais des fonds spéculatifs ont refusé de participer aux plans d'échange de dette de 2005 et 2010 et exigent la totalité des sommes dues.

L' IRAN RÉCOLTE LES FRUITS DE SA RÉSISTANCE

Par Ghaleb Kandil in Réseau Voltaire

Quels que soient les résultats des négociations autour du dossier nucléaire iranien, la réalité qui se dégage de l'image des ministres des Affaires étrangères des grandes puissances, qui ont accouru à Genève après les informations sur un accord de principe —qui pourrait être suivi par d'autres rounds de pourparlers— est que 34 ans de blocus et de guerre se sont terminés par un échec cuisant pour l'Occident. La résistance du leadership et du peuple iranien et leur détermination à aller de l'avant ont eu raison de tous les complots. Le timing de la décision états-unienne de reconnaître la force et la puissance de l'Iran a coïncidé avec l'abandon par Washington de son projet d'agression contre la Syrie, face à la détermination et à la solidité de l'axe de la résistance et de ses alliés, opposés à l'unilatéralisme US. La Syrie, l'Iran et le Hezbollah ont fermement exprimé leur volonté à faire face à toute attaque, car ils sont conscients que toute agression contre l'un des membres de cette alliance vise en fait à démanteler l'axe en entier. Grâce à l'attachement du peuple iranien à son indépendance et à sa liberté, à la détermination et la compétence de son leadership, l'Iran a réussi à surmonter le blocus impérialiste qui lui est imposé depuis plus de trois décennies. Et ce n'est pas tout. Il a réussi à acquérir et accumuler d'énormes capacités économiques, techniques, scientifiques et militaires, lui permettant de faire son entrée dans le club des grandes puissances. La reconnaissance états-unienne de cette force couronne toutes ces réalisations face aux complots impérialistes et sionistes, financés par l'Arabie saoudite et d'autres pays du Golfe. Ces progrès ont pu avoir lieu en raison du choix de la résistance, consacré par l'alliance entre la Syrie arabe et l'Iran islamique, dont les fondements ont été jetés lors de la rencontre historique entre les deux grands figures aujourd'hui disparues, le président Hafez al-Assad et l'ayatollah Khomeiny. Il serait opportun de comparer la reconnaissance US de la force iranienne à la reconnaissance par Washington de la Chine populaire, à la fin des années 70. Et comme le fait de reconnaître le rôle et la puissance de la Chine a ouvert la voie à des changements en Asie de l'est, la reconnaissance de l'Iran ouvrira la voie à des changements importants dans le Mashreq arabe et dans le Golfe. Ceux qui sont lésés et inquiets de la soumission de Washington aux nouvelles

réalités montrent leurs vrais visages à Riyad et à Tel-Aviv. Pendant des décennies, ceux-là ont bâti leurs intérêts sur les actions offensives et agressives des États-Unis contre l'Iran. Des actions pour lesquelles d'énormes capacités financières, militaires et dans le domaine du renseignement ont été déployées, dans le but de contrer la stratégie de Téhéran qui, par principe, a fait de la cause palestinienne et du soutien à la résistance au Liban et à la Syrie, la pierre angulaire de sa politique régionale. Ces mêmes principes iraniens sont appliqués dans l'approche de la situation en Irak et des crises au Yémen et à Bahreïn. La relation à venir entre l'Iran et les États-Unis devra être analysée à travers le prisme d'une Guerre froide régionale et mondiale. Il serait illusoire de croire que les négociations aboutiront à des compromis globaux et immédiats sur tous les dossiers litigieux. Il est clair qu'il existe des divergences au niveau des priorités. Washington souhaite des arrangements qui précèderaient le retrait de ses troupes d'Afghanistan, alors que la Palestine reste au cœur des préoccupations de Téhéran. Toutes les étapes passées de la confrontation ont montré la solidité de la position iranienne de principe dans son soutien à la Syrie et son refus de passer des marchandages au détriment de ses constantes. C'est d'ailleurs cette solidité qui a contraint les États-Unis et leurs alliés à reconnaître tacitement leur échec. Les indices marquant le recul de l'Occident commenceront à apparaître prochainement, d'autant que des pays européens alliés de Washington dépêchent des émissaires à Damas. La forme de la confrontation a changé mais le fondement de la contradiction entre un Iran libre et indépendant et ses alliés d'une part, l'alliance impérialiste, sioniste et des États collaborateurs de l'autre, demeure inchangé. Cette confrontation est désormais sous-tendue par de nouveaux rapports de force, qui sont dans l'intérêt de l'Iran et de ses partenaires.

DOSSIER PRÉPARÉ PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

ASIE

L'Asie Les Bourses asiatiques soufflent ce mercredi matin après avoir atteint ces derniers jours leurs plus hauts niveaux depuis le mois de mai dernier... Alors que Wall Street a fini sur une note prudente hier soir (-0,06% pour le Dow Jones, -0,4% pour le Nasdaq), l'indice Nikkei a cédé 0,33% ce matin à la clôture de Tokyo, tandis que Taïwan et Séoul ont reculé d'environ 0,7%, Sydney a abandonné 0,8%, Singapour recule de 0,1% et la Bourse de Bombay (indice BSE Sensex) baisse de 0,4% en séance. A contre-courant, les places chinoises se sont orientées en légère hausse après un début de séance dans le rouge : Hong Kong avance 0,3% et le Shanghai Composite prend 0,5% au cours de la séance de l'après-midi. Les investisseurs restent néanmoins prudents au lendemain de la révision à la baisse par l'OCDE de ses prévision de croissance mondiale, à 2,7% en 2013 et 3,6% en 2014, contre respectivement 3,1% et 4% attendu jusqu'ici. Ce matin, le Japon a cependant donné un nouveau signe de redressement à travers ses chiffres du commerce extérieur en octobre... Les exportations nipponnes ont ainsi bondi plus que prévu, de 18,6% sur un an. Il s'agit de leur plus forte progression depuis 3 ans, ce qui confirme l'avantage compétitif retrouvé grâce à la forte baisse du yen (-16% face au dollar depuis le 1er janvier).

ÉTATS UNIS

Wall Street termine finalement dans le rouge, victime de prises de bénéfices après la publication des Minutes de la Fed. Le compte rendu de la réunion des 29 et 30 octobre de la Réserve Fédérale a en effet montré que la Fed pourrait commencer à ralentir le rythme de ses achats d'actifs au cours des prochains mois. Les investisseurs ont par ailleurs pris connaissance d'une vague de statistiques dont de bons chiffres concernant la consommation américaine. Lowe's, Deere, JC Penney, JM Smucker et Staples ont enfin dévoilé leurs derniers trimestriels. Le DJIA recule finalement de 0,42% à 15.901 pts, tandis que le Nasdaq rend 0,26% à 3.921 pts. Le S&P 500 perd de son côté 0,36% à 1.711 pts... D'après les

"Minutes" de la dernière réunion du FOMC de la Fed des 29 et 30 octobre, l'activité économique américaine a continué à croître à un rythme modéré. L'ensemble des données analysées pour cette réunion, cependant, ont été quelque peu réduites par des retards dans la publication des statistiques liés à la fermeture partielle du gouvernement fédéral au début du mois, précise la Fed. L'emploi privé a encore accéléré en septembre, mais le taux de chômage reste élevé. L'inflation des prix à la consommation continue à être modeste et les mesures d'anticipations d'inflation à plus long terme sont restées stables.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé sans grande tendance mercredi, les investisseurs attendant la publication du compte-rendu de la dernière réunion du comité de politique monétaire de la Réserve fédérale pour tenter d'y voir plus clair sur ses intentions. Ces minutes seront publiées à 19h00 GMT. L'indice EuroStoxx 50 a limité sa baisse à 0,06% et le FTSEurofirst 300 a grignoté 0,13% à 1.298,34. À Paris, le CAC 40 a terminé en baisse de 0,09% (3,92 points) à 4.268,37 points. Le Footsie britannique a cédé 0,25% mais le Dax allemand a pris 0,1%. La publication dans l'après-midi d'une dépêche Bloomberg rapportant que la BCE songerait à rendre son taux de dépôt négatif a fait monter le FTSEurofirst à un plus haut du jour de 1.302 points tout en faisant reculer l'euro.

CHANGE

L'euro repartait en nette baisse face au dollar mercredi, plombé par des spéculations sur un nouvel assouplissement monétaire de la Banque centrale européenne (BCE) tandis que le billet vert était aidé par des chiffres américains encourageants. Vers 17H00 GMT, l'euro valait 1,3456 dollar contre 1,3535 dollar mardi vers 22H00 GMT. La monnaie unique européenne baissait également face à la devise japonaise, à 134,53 yens - après être montée en début d'échanges asiatiques à 135,95 yens, son niveau le plus élevé depuis fin octobre 2009 - contre 135,53 yens mardi. Le dollar perdait un peu de terrain face à la monnaie nippone, à 99,98 yens contre 100,13 yens mardi. Vers 17H00 GMT, la livre britannique montait face à l'euro, à 83,29 pence pour un euro, comme face au billet vert, à 1,6152 dollar pour une livre. La devise helvétique repartait à la hausse face à l'euro, à 1,2319 franc suisse pour un euro, mais baissait face au dollar, à 0,9155 franc suisse pour un

dollar. La devise chinoise a fini à 6,0932 yuans pour un dollar contre 6,0933 yuans le veille. L'once d'or a terminé à 1.257 dollars au fixing du soir contre 1.275,75 dollars mardi soir.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les cours du pétrole coté à New York ont fini quasi stables mercredi, tirillés entre une hausse moins forte que prévu des stocks de brut américain et le renforcement du dollar, dans lequel est libellé l'or noir. Le baril de light sweet crude (WTI) pour livraison en décembre sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), a cédé 1 cent pour s'établir à 93,33 dollars. Les prix ont augmenté en début d'échanges grâce au bon chiffre sur les ventes au détail et surtout à une baisse moins forte que prévu des stocks de brut aux Etats-Unis, note Matt Smith de Schneider Electric. Les ventes au détail aux États-Unis ont augmenté plus que prévu en octobre malgré la fermeture partielle du gouvernement durant deux semaines ce mois-là: l'indice des ventes des détaillants et restaurants établi par le ministère a affiché une hausse de 0,4% par rapport à septembre, contre 0,1% attendu. Cet indicateur est un signe encourageant pour la croissance américaine et, in fine, pour la demande de pétrole dans le premier pays consommateur au monde. Les stocks de brut américain, eux, ont augmenté mais moins qu'anticipé, grossissant de 400.000 barils seulement contre 700.000 attendus en moyenne. En fin d'échanges, le prix est retombé du fait du renforcement du dollar avec les minutes de la Fed, précise M. Smith. Le brut, libellé en dollars, devient en effet plus coûteux pour les acheteurs munis d'autres devises lorsque la monnaie américaine se renforce, ce qui a tendance à en faire baisser la demande et donc le prix.

DOSSIER PRÉPARÉ PAR LA RÉDACTION



MANAGEMENT, PATRIMOINE , DROIT

LA COMPARUTION SUR RECONNAISSANCE PRÉALABLE DE CULPABILITÉ EN DROIT FRANÇAIS

Afin de trouver des solutions à l'engorgement des tribunaux et d'éviter les classements sans suite du Parquet, de nouveaux pouvoirs ont été octroyés par le législateur au Procureur de la

République. La Comparution sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité (CRPC), inspirée du "plea bargaining" américain, a ainsi été créée par la loi n°2004-204 du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité (articles 495-7 à 495-16 du Code de procédure pénale). A la différence de la composition pénale et des mesures alternatives aux poursuites pénales qui ne sont pas des peines mais des sanctions car elles sont prononcées en amont d'un jugement et n'empêchent pas un recours postérieur à l'action publique, la CRPC, elle, éteint l'action publique. Ainsi, la CRPC apparaît comme un nouveau pas franchi puisqu'elle confère au Procureur de la République la quasi-possibilité de prononcer une peine. La CRPC est prévue aux articles 495-7 et suivants du Code de procédure pénale et peut être proposée à toute personne majeure qui reconnaît avoir commis les faits qui lui sont reprochés. Cette procédure est applicable à tous les délits, à l'exception des délits de presse, des délits politiques, des homicides involontaires et des violences, menaces, agressions sexuelles ou atteintes involontaires à l'intégrité de la personne, pour lesquelles une peine d'emprisonnement d'une durée supérieure ou égale à 5 ans est encourue. La CRPC se déroule en plusieurs étapes :

1) La convocation devant le Procureur de la République. La convocation peut être délivrée par un officier ou un agent de police judiciaire agissant sur instruction du Procureur de la République, à l'issue d'une enquête de police ou de gendarmerie. Cela est souvent le cas à l'issue d'une garde à vue. La convocation peut également être faite par lettre simple adressée à l'intéressé.

2) La proposition du Procureur de la République. Le jour dit, la personne est présentée devant le procureur de la République, ou devant son délégué. Il convient de préciser que la présence de l'avocat est obligatoire. Le Procureur de la République peut proposer à l'accusé soit une amende dont le montant maximum correspond au montant de l'amende encourue, soit une peine de prison dont la durée ne peut être supérieure à la moitié de la peine encourue. Les peines d'amende et de prison pourront être assorties d'un sursis. Si une peine de prison ferme est prononcée, le Procureur de la République devra préciser si la peine est immédiatement mise à exécution ou si le condamné sera convoqué devant le Juge de l'Application des Peines pour déterminer les modalités d'exécution.

3) La décision de l'auteur des faits. Le prévenu a trois possibilités à la suite de la proposition effectuée par le Procureur de la République. Il peut en effet soit accepter la proposition de ce

dernier, la refuser ou bien encore demander un délai de réflexion de 10 jours. Si le prévenu demande un délai de dix jours, le Procureur de la République pourra le présenter à un Juge des Libertés et de la Détention (JLD) s'il estime cela nécessaire et ce, afin que celui-ci ordonne un placement sous contrôle judiciaire, une assignation à résidence ou un placement en détention. La nouvelle comparution devant le Procureur de la République devra intervenir dans un délai compris entre dix et vingt jours à compter de la décision du JLD. Si le prévenu refuse la proposition du Procureur de la République, ce dernier devra saisir le tribunal correctionnel afin d'engager des poursuites pénales. Enfin, si le prévenu accepte la proposition, l'accord devra faire l'objet d'une homologation. Attention : à la différence du plea bargaining américain, le prévenu n'a aucune possibilité de « négocier » sa peine avec le Procureur de la République, il ne peut que l'accepter ou la refuser.

4) L'audience d'homologation. L'homologation de la proposition du Procureur de la République est décidée le jour même par le Président du Tribunal de Grande Instance, ou par un juge délégué, qui statue par ordonnance, après une audience publique. Le Juge peut effectivement accepter ou refuser d'homologuer cette proposition du Ministère Public. En revanche, le Juge n'a le pouvoir ni de la modifier, ni de la compléter. Au cours de cette phase d'homologation, l'auteur des faits et son avocat sont entendus par le Président du Tribunal de Grande Instance lors d'une audience qui est publique. L'ordonnance rendue par le Président du Tribunal de Grande Instance est immédiatement exécutoire et produit les mêmes effets qu'un jugement. Ainsi, l'intéressé disposera d'un délai de dix jours pour interjeter appel. Quid de la victime ? La victime a trouvé sa place dans la procédure de CRPC puisqu'elle peut se constituer partie civile et ainsi demander la réparation de son préjudice. Elle sera alors entendue pendant la phase d'homologation par le Juge qui statuera sur sa demande de dommages et intérêts. Si la victime n'a pas pu faire valoir ses droits pendant la phase d'homologation ou si elle n'a pas été informée dans les délais de la date de l'audience, le Procureur de la République doit l'informer qu'elle peut demander une audience auprès du Tribunal correctionnel afin que ce dernier statue sur sa demande.

DOSSIER PRÉPARÉ PAR LA RÉDACTION



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2013 à 9,43 euros de l'heure. Avec cette hausse de 0,3%, le salaire minimum passe à 1430,22 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO. Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut.**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

POPULATION

POPULATION 2011: 401 784 habitants

OFFRE

PIB 2011 : 7 910 dont 34 % de PIB non marchand (2 690)

IMPORTATIONS 2011: 2 664

RESSOURCES TOTALES : 10 853

DEMANDE

CONSOMMATION 2011: 8 488 (5 126 ménage et 3 362 administration)

INVESTISSEMENT 2011 : 1 476

EXPORTATIONS 2011 : 889

DEMANDE TOTALE : 10 853

PRIX

JUILLET 2013 : - 0,1% sur un mois ; 0,8 % sur un an

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) EN juillet 2013:67 770 (+3,3% sur un an).

OFFRES D'EMPLOI EN JUILLET 2013 : - 18,9% sur un an

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : 5015

DOSSIER PRÉPARÉ PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES APPROCHENT

INTERFACE PRÉPARE LES CANDIDATS

PRENEZ CONTACT AVEC NOUS

POUR UNE FORMATION PERSONNALISÉE

TÉLÉPHONE : **0690 40 42 55**

DIFFUSER
AUTOUR DE VOUS
LA NATION